



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 61066

Texte de la question

M Henri Bayard demande à M le ministre des postes et telecommunications de bien vouloir lui indiquer quel est à ce jour le nombre de personnes recues aux concours des PTT et qui depuis leur admission n'ont pas encore recu la premiere affectation. Il lui demande aussi de bien vouloir preciser en fonction de cet element dans quel delai les listes d'attente seront apurees.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour assurer la continuite du service public et permettre aux services de La Poste et de France Telecom de combler leurs vacances d'emploi au fur et a mesure qu'elles se produisent, il est necessaire d'avoir en permanence des laureats en instance d'appel a l'activite. A cet effet, les concours de recrutement sont organises par anticipation, en tenant compte des mouvements de personnel previsibles, des sorties definitives de fonctions envisagees et des defections susceptibles d'intervenir parmi les laureats au moment de l'appel a l'activite. De telles previsions sont pas nature difficiles a etablir. Au 1er septembre 1992, 6 900 personnes recues a differents concours externes ouverts pour le recrutement de fonctionnaires a La Poste et a France Telecom attendaient d'etre appelees a l'activite. D'ici a la fin de l'annee, 1 200 d'entre elles recevront une premiere affectation. D'autres laureats seront appeles a l'activite en 1993 dans des delais qu'il est difficile d'evaluer a ce jour. A l'avenir, ces delais d'attente devront etre sensiblement reduits car, dans le cadre du nouveau dispositif de comblement des emplois qui est en preparation, les exploitants publics envisagent de confier le recrutement aux echelons locaux, ce qui permettra de determiner les besoins avec une plus grande precision.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61066

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes et telecommunications

Ministère attributaire : postes et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 1992, page 3790